

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

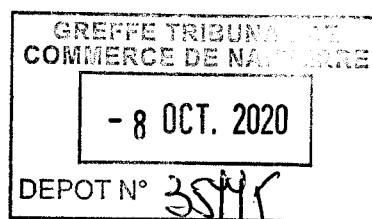
Numéro de gestion : 2008 B 06714

Numéro SIREN : 503 813 826

Nom ou dénomination : 2PCV

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2020 sous le numéro de dépôt 35775

2PCV SAS
83, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE



COMPTES ANNUELS

AU

31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

PAGES

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

DETAIL DES COMPTES

Bilan actif	f.1
Bilan passif	1
Compte de résultat	2

ANNEXE

Principes, règles et méthodes comptables	3
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	4-6

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

Conformément à notre lettre de mission en date du 19 mai 2008, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société 2PCV Sas relatifs à la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, figurant aux pages f.1 à 6 ci-après, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

• Total bilan	2 599 166 €	
• Chiffre d'affaires.....	423 500 €	
• Résultat de l'exercice	776 098 €	Bénéfice

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Philippe Bontemps

A Boulogne Billancourt, le 15 mai 2020.

BILAN ACTIF*en euros*

	VALEURS BRUTES 31/12/2019	AMORT. DEPRECIAT. 31/12/2019	VALEURS NETTES 31/12/2019	VALEURS NETTES 31/12/2018
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	932	932		
Immobilisations financières				
Titres de participation	300 850		300 850	299 950
Créances rattachées à des participations	1 322 317		1 322 317	974 128
Autres participations et titres immobilisés				
Prêt participatif				
Total	1 624 100	932	1 623 167	1 274 078
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances				
Clients et comptes rattachés	264 000		264 000	156 000
Autres créances	612 781		612 781	2 379
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	99 218		99 218	60 365
Total	975 999		975 999	218 744
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance				2 159
Total				2 159
TOTAL ACTIF	2 600 099	932	2 599 166	1 494 980

BILAN PASSIF*en euros*

	VALEURS NETTES 31/12/2019	VALEURS NETTES 31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	290 000	290 000
Réserve légale	29 000	29 000
Autres réserves		
Report à nouveau	1 139 741	1 030 985
Résultat de l'exercice	776 098	108 755
Total	2 234 838	1 458 741
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour risques		
Provision pour charges		
Total		
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	202 042	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 212	7 379
Dettes fiscales et sociales		
Personnel		
Organismes sociaux		
Autres dettes fiscales et sociales	156 074	28 851
Autres dettes		
Total	364 328	36 240
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Produits constatés d'avance		
Total		
TOTAL PASSIF	2 599 166	1 494 980

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

en euros

	VALEURS 31/12/2019	% CA	VALEURS 31/12/2018	% CA	VARIATION EN VALEUR	Δ 19/18
Ventes de marchandises Production vendue services	423 500	100	130 000	100	293 500	226
PRODUITS	423 500	100	130 000	100	293 500	226
Reprise de provision et transfert de charge Autres produits et transferts de charges	1 436	n/s			1 436	n/s
AUTRES PRODUITS	1 436	n/s			1 436	n/s
TOTAL DES PRODUITS	424 936	100	130 000	100	294 936	227
Autres achats et charges externes	10 130	2	8 792	7	1 338	15
Impôts, taxes et versements assimilés	424	n/s	408	0	16	4
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements						
Autres charges						
CHARGES DE STRUCTURE	10 554	2	9 200	7	1 354	15
RESULTAT D'EXPLOITATION	414 383	98	120 800	93	293 583	243
Produits financiers	121 639	29	170	0	121 469	n/s
Charges financières	26 313	6			26 313	n/s
RESULTAT FINANCIER	95 326	23	170	0	95 156	n/s
RESULTAT COURANT	509 709	120	120 970	93	388 738	321
Produits exceptionnels	390 779	92			390 779	n/s
Charges exceptionnelles	100	0			100	n/s
RESULTAT EXCEPTIONNEL	390 679	92			390 679	n/s
Impôts sur les bénéfices	124 290	29	12 215	9	112 075	918
RESULTAT DE L'EXERCICE	776 098	183	108 755	84	667 342	614

ANNEXE

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Les comptes de la société 2PCV ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis et prévus par le Plan Comptable Général 2019, à savoir :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité d'activité,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visées au règlements ANC 2014-03.

1.2 REGLES ET METHODES

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des immobilisations correspond au coût d'acquisition des biens (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, à savoir :

Matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'article 311-5 du Plan Comptable Général prévoit la décomposition des immobilisations, lorsque cela est possible, et l'application d'amortissements appropriés pour chacun des biens ainsi identifiés.

Conformément à ces règles comptables la direction de l'entreprise a analysé l'obligation qui était la sienne. Il a été convenu que cette règle ne s'applique pas aux actifs dont l'entreprise était propriétaire à la clôture de l'exercice.

1.2.2 Immobilisations financières

Lorsque la valeur vénale des titres inscrits à l'actif du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour chaque titre à hauteur du risque encouru.

1.2.3 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non recouvrement, encouru sur chacune d'elles.

1.3 EVENEMENTS PARTICULIERS

1.3.1 Evènements de l'exercice

- Néant-

1.3.2 Evènement post-clôture

Le contexte épidémique lié au coronavirus Covid-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile de mesurer les impacts sur l'activité et la valorisation des éléments d'actifs ; la société met en place toutes les mesures qui lui semblent appropriées pour répondre aux besoins de ses clients. Aucun impact n'est à mentionner au 31 décembre 2019.

2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Matériel de bureau et informatique	932				932
TOTAL	932				932

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Matériel de bureau et informatique		932		932
TOTAL		932		932

Les dotations aux amortissements relèvent de mode linéaire.

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Diminution de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations	299 950	1 000		100	300 850
Créances rattachées à des participations	974 128	758 189		410 000	1 322 317
TOTAL	1 274 078	759 189		410 100	1 623 167

2.3 PARTICIPATIONS FINANCIERES

Les participations détenues par l'entreprise sont les suivantes :

Société	Dernier exercice clos	Capital	Capitaux propres hors capital	Résultat de l'exercice	Taux de détention
Valream SAS	31/05/2019	40 000	2 898 215	513 834	100,00%
Foncière Initiale	31/05/2019	40 000	1 629 228	135 185	100,00%
Foncière GI2M	31/05/2019	800	2 269 115	156 351	100,00%
Sherwood SAS	31/12/2019	1 500	58 152	88 441	66,67%
Levallois 66 Villiers Sas	31/12/2018	1 000	-		10,00%
Puteaux participations	1er ex : 31/12/2021	1 000	-	-	100,00%

Société	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Dividendes versés
	Brut	Net		
Valream SAS	235 000	235 000	-	-
Foncière Initiale	63 000	63 000	30 000	-
Foncière GI2M	800	800	-	-
Sherwood SAS	1 000	1 000	495 528	-
Levallois 66 Villiers Sas	50	50	382 827	-
Puteaux participations (1)	1 000	1 000	413 963	-
Total	300 850	300 850	1 322 317	-

(1) Le 6 décembre, 2PCV a cédé 412 500 € à Brés-Cube SNC détenue à 5 % par la Filiale Puteaux Participations.

2.4 ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les créances inscrites à l'actif du bilan ont une échéance inférieure à un an à l'exception de 1 322 317 € de créances rattachées à des participations.

2.5 PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent de la façon suivante :

- Intérêts à recevoir sur créances rattachées à des participations	21 639
- Clients, factures à établir	264 000
TOTAL	285 639 euros

2.6 CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice, le capital social, entièrement libéré, est composé de 400 actions de 725 euros de valeur nominale portant ainsi son montant à 290 000 euros.

2.7 MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	1 349 985
Résultat de l'exercice précédent	108 755
Capitaux propres à l'ouverture	1 458 741
Capitaux propres fin d'exercice	2 234 838

Variation globale des capitaux propres	776 098
---	----------------

Résultat de l'exercice	776 098
Distribution de dividendes	

Solde des mouvements ayant affectés les capitaux propres	776 098
---	----------------

Divergence

2.8 ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les dettes inscrites au passif du bilan ont une échéance inférieure à un an.

2.9 CHARGES A PAYER

Les charges à payer sont composées des éléments suivants :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 212
- Intérêts courus sur comptes courants	2 032
TOTAL	8 244 euros

2.10 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

	charges	produits
- Produits de participations		100 000
- Intérêts sur créances rattachées à des participations		21 639
- Intérêts comptes courants	2 032	
- Autres charges financières	24 281	
	26 313	121 639

2.11 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

	charges	produits
- Produits de cession de participations		390 779
- Valeur nette comptable de la participation cédée	100	
	100	390 779

2.12 EFFECTIF

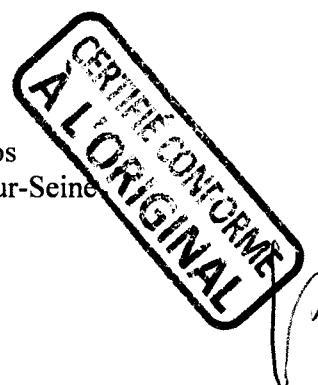
Au 31 décembre 2019, la société n'emploie aucun salarié.

2.13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

-Néant-

2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 290 000 euros
Siège social : 83, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 503 813 826



RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de vous consulter afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toute précision et tout renseignement complémentaire concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les formes et les délais légaux.

I- ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de la société au cours de l'exercice, évolution prévisible et perspective d'avenir :

La société poursuit ses recherches d'opportunités d'investissements tant pour son propre compte mais aussi pour le compte de tiers. Compte tenu de son activité principalement de holding, l'évolution de son chiffre d'affaires ne peut être regardée seule comme un indicateur pertinent de son activité réelle ; elle traduit cependant la structuration et le développement de son activité de gestion et d'animation de ses participations.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Le contexte épidémique lié au coronavirus Covid-19 crée une situation incertaine. Il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité et la valorisation des éléments d'actifs, mais aucun élément, aucune tendance ne permettent à ce stade d'envisager des conséquences susceptibles de menacer la continuité de l'exploitation de notre société ou de ses participations.

- Activités en matière de recherche et développement :

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été effectué au cours de l'exercice.

II- RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 423 500 euros contre 130 000 euros l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 10 130 euros contre 8 792 euros l'exercice dernier.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 424 euros contre 408 euros l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires ainsi que des cotisations sociales est nul.

La société n'emploie aucun salarié.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 10 554 euros contre 9 200 euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice est de 414 383 euros contre 120 800 euros l'exercice dernier.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 95 326 euros des produits et frais financiers (contre 170 euros l'exercice dernier), il s'établit à 509 709 euros contre 120 970 euros l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de 390 679 euros contre un résultat exceptionnel nul l'exercice dernier,
- et d'un impôt sur les sociétés de 124 290 euros contre 12 215 euros l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 776 098 euros contre un bénéfice de 108 755 euros l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat :

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 776 098 euros que nous vous proposons d'affecter ainsi que suit :

Solde du poste « Report à nouveau »	1 139 740,58 euros
Résultat de l'exercice	776 097,60 euros
Total des sommes en instance d'affectation	1 915 838,18 euros
Affectation au poste « Autres réserves »	1 915 838,18 euros
Total des sommes affectées	1 915 838,18 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 2 234 838 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous précisons qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 de ce même code n'a été engagée au cours de cet exercice.

- Tableau des résultats :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître le résultat de la société.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2019, l'entreprise détient les participations suivantes :

Nom de l'entreprise	:	VALREAM
Forme juridique	:	Sas
Activité	:	valorisation d'actifs immobiliers
Date de clôture	:	31 mai
Pourcentage de détention	:	100%
Capital social	:	40 000 euros (au 31 mai 2019)
Chiffre d'affaires	:	3 682 418 euros (au 31 mai 2019)
Résultat de l'exercice	:	513 834 euros (au 31 mai 2019)
Capitaux propres	:	3 452 049 euros (au 31 mai 2019)

Nom de l'entreprise	:	FONCIERE INITIALE
Forme juridique	:	Sas
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers
Date de clôture	:	31 mai
Pourcentage de détention	:	100%
Capital social	:	40 000 euros (au 31 mai 2019)
Chiffre d'affaires	:	374 671 euros (au 31 mai 2019)
Résultat de l'exercice	:	135 185 euros (au 31 mai 2019)
Capitaux propres	:	1 804 413 euros (au 31 mai 2019)

Nom de l'entreprise	:	GI2M
Forme juridique	:	Sas
Activité	:	Gestion d'actifs immobiliers
Date de clôture	:	31 mai
Pourcentage de détention	:	100%
Capital social	:	800 euros (au 31 mai 2019)
Chiffre d'affaires	:	101 049 euros (au 31 mai 2019)
Résultat de l'exercice	:	156 351 euros (au 31 mai 2019)
Capitaux propres	:	2 426 265 euros (au 31 mai 2019)

Nom de l'entreprise : SHERWOOD
 Forme juridique : Sas
 Activité : Gestion d'actifs immobiliers
 Date de clôture : 31 décembre
 Pourcentage de détention : 66,67%
 Capital social : 1 500 euros (au 31 décembre 2019)
 Chiffre d'affaires : 9 539 euros (au 31 décembre 2019)
 Résultat de l'exercice : 88 441 euros (au 31 décembre 2019)
 Capitaux propres : 148 092 euros (au 31 décembre 2019)

Nom de l'entreprise : LEVALLOIS 66 VILLIERS
 Forme juridique : Sas
 Activité : Gestion d'actifs immobiliers
 Date de clôture : 31 décembre
 Pourcentage de détention : 5%
 Capital social : 1 000 euros (au 31 décembre 2019)
 Chiffre d'affaires : 0 euros (au 31 décembre 2019)
 Résultat de l'exercice : -1 139 250 euros (au 31 décembre 2019)
 Capitaux propres : - 1 138 250 euros (au 31 décembre 2019)

L'exercice clos le 31 décembre 2019 est le 1^{er} exercice de la société.

Nom de l'entreprise : PUTEAUX PARTICIPATIONS
 Forme juridique : Sas
 Activité : Gestion d'actifs immobiliers
 Date de clôture : 31 décembre
 Pourcentage de détention : 100%
 Capital social : 1 000 euros (au 31 décembre 2019)

Cette société a été créée en novembre 2019 ; son 1^{er} exercice court jusqu'au 31 décembre 2020.

V. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce nous vous informons ci-après de la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance pour les deux derniers exercices

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette fournisseurs est nul. Le tableau des échéances n'a donc pas d'intérêt.

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette fournisseurs s'élevait à 2 159 euros, dont les échéances se décomposaient de la façon suivante :

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

	<i>Echues</i>	<i>< 30 jours</i>	<i>De 30 à 60 jours</i>	<i>A plus de 60 jours</i>	<i>TOTAL</i>
Dettes fournisseurs (hors sociétés liées)			2 159 €		2 159 €
Dettes fournisseurs (sociétés liées)					
Total			2 159 €		2 159 €

Après lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous seront soumises.

Le Président



2PCV SAS

SIREN 503 813 826 RCS NANTERRE

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Assemblée générale annuelle du 30 septembre 2020

DES INDICATIONS	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
<u>Donnée financière en fin d'exercice (31 décembre)</u>					
Capital social	290 000	290 000	290 000	290 000	290 000
Nombre d'actions émises	400	400	400	400	400
<u>Etat global des opérations effectuées</u>					
Chiffre d'affaires H. T.	82 520	55 656	67 599	130 000	423 500
Résultat avant IS, participation, amort. et prov.	73 576	36 620	905 072	120 970	900 388
Impôt sur les bénéfices	17 334	5 413	10 797	12 215	124 290
Participation - salariés (intéressement)					-
Résultat après IS, participation, amort. et prov.	55 511	30 674	894 275	108 755	776 098
Résultat distribué.					-
					(1)
<u>Etat des opérations pour une action</u>					
Résultat après IS, participation mais avant amort. et prov.	140,61	78,01635	2 235,69	271,89	1 940,24
Résultat après IS, participation, amort. et prov.	138,78	76,68	2 235,69	271,89	1 940,24
Dividende	-	-	-	-	-
<u>Financement</u>					
Effectif moyen	-	-	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-	-

Réserves d'approbation par les actionnaires.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**2 PCV S.A.S.
83 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine**

Messieurs les associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2PCV S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre président le 15 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris

isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif

est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

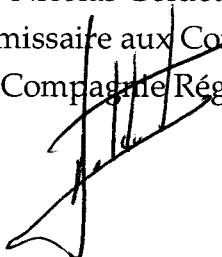
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 9 septembre 2020

Nicolas Goldet
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 290 000 euros
Siège social : 83, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre 503 813 826

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 776 097,60 euros ainsi que suit :

Solde du poste « Report à nouveau »	1 139 740,58 euros
Résultat de l'exercice	776 097,60 euros

Total des sommes en instance d'affectation	1 915 838,18 euros
---	---------------------------

Affectation au poste « Autres réserves »	1 915 838,18 euros
--	--------------------

Total des sommes affectées	1 915 838,18 euros
-----------------------------------	---------------------------

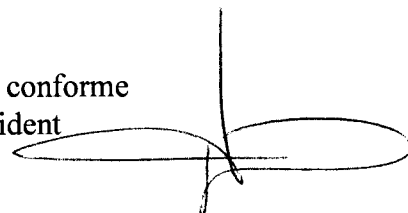
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 2 234 838 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice au cours des trois derniers exercices

Vote de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



POUVOIR

Je soussigné Philippe Coulom, domicilié au 11, rue Edouard Nortier à Neuilly-sur-Seine (92200),

agissant en qualité de Président de la société 2PCV Sas,

donne, par la présente, pouvoir à :

BEC Bontemps Expertise et Conseil

110, boulevard Jean Jaurès
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01.41.90.65.90 Fax : 01.41.90.65.99

Représentée par son gérant ou ses collaborateurs, pour déposer, pour moi et en mon nom, au Centre de Formalités des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés toutes formalités légales.

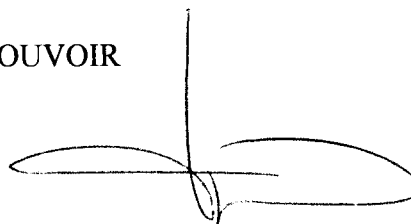
A cet effet, il pourra signer pour moi et en mon nom, tous formulaires et documents nécessaires au bon accomplissement des dites formalités (y compris par procuration s'il le juge nécessaire).

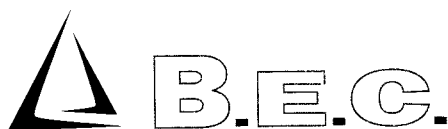
Il pourra également procéder aux enregistrements nécessaires et requérir pour moi, tous documents auprès de tous organismes ou services administratifs (notamment service de l'état civil) habilités à les délivrer.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

Le 30 septembre 2020

BON POUR POUVOIR

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a small flourish to the right.



GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

4, rue Pablo Neruda
92020 Nanterre Cedex

Nos Réf. : 2109017
Objet : Dépôt comptes annuels 2019
2PCV Sas

Boulogne, le 30 septembre 2020

Messieurs,

Dans le cadre des formalités de dépôt des comptes annuels, nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli les documents concernant notre client ci-dessus mentionné en objet, à savoir :

Dans le cadre des formalités de dépôt des comptes annuels, nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli les documents concernant notre client ci-dessus mentionné en objet, à savoir :

- le pouvoir au profit de notre cabinet,
- un exemplaire des comptes annuels,
- un exemplaire du rapport de gestion,
- un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes,
- un exemplaire de l'extrait du P.V. de l'assemblée ayant statué sur lesdits comptes,
- un chèque d'un montant de 45,80 euros relatif aux frais d'enregistrement.

Nous vous remercions de nous faire parvenir par retour le récépissé de dépôt ainsi que la facture à l'adresse suivante :

BEC
110, boulevard Jean Jaurès
92100 Boulogne-Billancourt

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice Flösch